



INFO

Jeudi 9 janvier 2020

Réorganisation "Silhouette"

Le lancement du projet de réorganisation Silhouette a été repoussé au 01.09.2020. Il y aura ainsi plus de temps à disposition pour l'information et l'inclusion des personnes concernées. Les contrats de travail basés sur la CCT peuvent aussi être conservés dans les fonctions de direction.

Le Syndicat du personnel des transports SEV a considéré que le calendrier prévu pour le projet Silhouette était trop ambitieux et a exigé de CFF Immobilier plus de temps pour pouvoir inclure les collaboratrices et collaborateurs et les cadres, les entendre et les prendre au sérieux. La direction de CFF Immobilier a pris à cœur les propositions du SEV et a rallongé les délais.

Du point de vue du SEV, le personnel doit non seulement pouvoir se préparer aux changements qui les attendent en disposant d'une information complète et adaptée mais il doit aussi participer à la mise en œuvre de ces changements. C'est ce qu'a exigé le SEV auprès de CFF Immobilier. L'insécurité qui règne et le calendrier particulièrement ambitieux mettent fortement sous pression les personnes concernées qui, pendant ce temps, doivent continuer à assumer les tâches liées à leurs fonctions. Un tel stress supplémentaire en pleine réorganisation peut porter atteinte à la santé psychique et physique.

Le SEV a demandé qu'un délai d'un mois soit accordé pour pouvoir déposer les candidatures. Il faut du temps pour préparer sa candidature, prendre connaissance des informations, analyser sa propre situation et les conséquences pour soi-même et sa carrière. Les personnes d'IM-BW de l'échelon de direction 4 disposent maintenant d'un mois pour cela. Dans une deuxième étape, les employés disposeront également d'un mois supplémentaire pour l'information et l'orientation. Les suites concrètes seront communiquées probablement d'ici la fin mai 2020. La date de lancement du projet Silhouette a été repoussée d'un mois suite à l'insistance du SEV.

CFF Immobilier a en outre confirmé au SEV que les procédures de recrutement des candidatures et des nominations prévoient la possibilité d'avoir un contrat de travail basé sur la CCT pour les anciennes et les futures fonctions. Cela signifie que même si une fonction est mise au concours avec un contrat de travail basé sur le CO, il sera possible d'obtenir le poste en gardant son contrat basé sur la CCT.

Patrick Kummer
Secrétaire syndical
Direct +41 31 357 57 16
Mobile +41 76 324 89 55
patrick.kummer@sev-online.ch

Secrétariat central SEV
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Téléphone
+41 31 357 57 57
info@sev-online.ch
www.sev-online.ch